

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

REUNION PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 5 juillet 2012 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excuses.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme MARTIN et Mme SEPULVEDA

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- MM. MIGNOLET, DESMIT, YERNA et Mme JADOT nous rejoindra.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Quelques arrivées tardives.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. BARTH et Mme CHRISTIANE

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2012.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 14 juin 2012.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Eloge funèbre

Mme LA PRESIDENTE. - Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues,

Le 17 juin dernier, Monsieur Lucien JOINE, ancien Conseiller provincial, s'est éteint à l'âge de 80 ans.

Né le 17 février 1932 à Felenne, dans la commune de Beauraing, M. JOINE fut élu Conseiller provincial en 1985 par le District de Liège et restera membre de notre Assemblée, représentant le parti socialiste, durant deux législatures. Il fut notamment Président de la 6^{ème} Commission, ce qui n'a rien d'étonnant puisque M. JOINE fut, durant de nombreuses années, directeur d'école, et fut également membre de la 10^{ème} Commission.

J'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille au nom de notre Assemblée.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Je vous propose à présent de nous recueillir quelques instants en sa mémoire.

Je vous remercie.

V.- Remise de la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold à M. Georges PIRE, Député provincial, Vice-président ; de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à M. Julien MESTREZ, Député provincial, Mmes Ann CHEVALIER, Françoise MOUREAU et M. Miguel FERNANDEZ, Conseillers provinciaux ; de la Médaille civique de 1^{ère} classe à Mme Josette MICHAUX et M. Miguel FERNANDEZ, Conseillers provinciaux.

Mme LA PRESIDENTE.- Passer du point 2 au point 3 n'est pas simple pour moi puisque, comme pour beaucoup ici, Lucien était plus qu'un Conseiller provincial, il était un ami.

Nous allons passer à la remise de différentes distinctions. Vu mon état, j'ai besoin d'aide. Je vais appeler M. le Député-Président pour remettre les médailles.

Remise de la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold à M. Georges PIRE, Député provincial.

Monsieur le Député Vice-Président, déjà titulaire de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et des plaquettes en bronze, en argent et en or de la Province de Liège, c'est la Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold que j'ai l'honneur de vous remettre ce jour, distinction dont la prise de rang est fixée au 15 novembre 2005.

Elu Conseiller provincial le 13 décembre 1987, vous êtes devenu Député provincial quelques jours plus tard, le 18 décembre, fonction que vous n'avez jamais quittée depuis ! Au sein du Collège, vous vous êtes vu confier des attributions aussi diverses que les Travaux, les Relations extérieures, l'Environnement, la Qualité de vie et, bien entendu, la Santé publique surtout contre le tabac, domaine dans lequel la sensibilisation et la prévention ont toujours été vos priorités.

Ingénieur civil de formation, vous êtes un homme pragmatique,

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

un homme de dossiers, dynamique, persévérant, exigeant, un travailleur acharné, au tempérament bien trempé ... ce qui n'est un secret pour personne ! Je crois que personne ne va me démentir... mais aussi un homme de parole, qualité très appréciée par votre entourage.

Merci et félicitations, Monsieur le Député provincial !

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à M. Julien MESTREZ, Député provincial

Monsieur le Député provincial, c'est avec plaisir que je vous remets la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold pour vos nombreuses années passées au sein de l'Assemblée provinciale. La prise de rang comme titulaire de cette distinction est fixée au 15 novembre 2004.

Conseiller communal à Verviers de 1984 à 2004, Echevin de l'Instruction publique, des Sports puis de la Culture, vous êtes également entré au sein de cette Assemblée en 1985 pour y rester jusqu'en 1994. Vous l'avez réintégré en 2000 et vous êtes devenu Député provincial en 2004, aujourd'hui en charge des Affaires économiques, de l'Agriculture, de l'Euregio et de l'Informatisation.

Je suis très heureuse de vous remettre cette distinction, Monsieur le Député provincial, vous qui avez toujours eu le souci de servir l'intérêt général, de promouvoir et de défendre notre Institution.

Merci et félicitations, Monsieur le Député provincial !

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à Mme Ann CHEVALIER, Conseillère provinciale

Madame la Conseillère provinciale,

J'ai l'honneur de vous remettre la Croix de Chevalier de

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

l'Ordre de Léopold, dont la prise de rang est fixée au 8 avril 2006.

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, vous êtes devenue Conseillère provinciale le 21 octobre 1994 et, le 20 octobre 2006, après avoir exercé les fonctions de chef de groupe de 1997 à 2000 et de Présidente de la Commission Culture durant la législature 2000-2006, vous êtes devenue la Première Députée provinciale liégeoise de l'histoire.

En charge des Affaires sociales, vous avez initié de nombreux projets, les « Points cannabis », le Salon du volontariat, l'organisation de permanences en matière de violences conjugales, pour ne citer que quelques exemples.

Généreuse, spontanée, vous êtes une femme de poigne et d'expérience, dotée d'un sens aigu des responsabilités. Vous êtes d'ailleurs toujours 1^{ère} Vice-présidente de notre Assemblée.

Merci et félicitations, Madame la Conseillère, Vice-Présidente du Conseil provincial !

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à Mme Françoise MOUREAU, Conseillère provinciale.

Madame Moureau, Vous êtes entrée au Conseil provincial le 28 janvier 1993, il y a donc de cela près de 20 ans. Représentant le Mouvement réformateur au sein des 3ème et 4ème Commissions, vous êtes aussi membre suppléant de la 10ème.

Je vous félicite pour votre travail et votre longévité au sein de cette Assemblée.

Voici, en guise de reconnaissance, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold dont la prise de rang est fixée au 15 novembre 2007!

Félicitations Madame la Conseillère provinciale !

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

(Applaudissements).

Remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Médaille civique de 1^{ère} Classe à M. Miguel FERNANDEZ, Conseiller provincial

Monsieur Fernandez, quel immense plaisir de vous remettre ce jour deux distinctions ! La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, d'une part, dont la prise de rang est fixée au 8 avril 2005, mais aussi la Médaille civique de 1^{ère} Classe, qui récompense 25 années de travail au sein de notre Assemblée.

Tout le monde ici présent le sait, vous êtes un homme méritant, un Conseiller provincial assidu, un élu soucieux de respecter le mandat qui lui a été confié par les citoyens et un Président de 7^{ème} Commission exemplaire. Mais sous vos dehors sérieux, vous êtes aussi un homme très sympathique, taquin et d'une grande sensibilité.

Félicitations Monsieur le Conseiller provincial !

(Applaudissements).

Remise de la Médaille civique de 1^{ère} Classe à Mme Josette MICHAUX, Chère Josette, Conseillère provinciale.

Madame Michaux, c'est avec un immense plaisir que je vous décerne ce jour la Croix civique de 1^{ère} classe pour vos 25 années passées au sein de notre Assemblée dont vous avez été, je le rappelle, la Présidente -1^{ère} femme Présidente d'ailleurs- du 20 octobre 2006 au 27 novembre 2009, et dont vous êtes toujours 2^{ème} Vice-Présidente.

Déjà détentrice de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold et des plaquettes d'honneur en bronze et en argent de la Province de Liège, c'est une quatrième distinction qui vient récompenser votre travail pour l'Institution provinciale et pour les citoyens de notre Province.

Félicitations Madame la Conseillère provinciale !

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012**VI.- Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous informe qu'à l'ordre du jour de la séance de ce Conseil, sont repris : la communication du Collège provincial relative à la reconnaissance du Site de Blegny-Mine classé patrimoine mondial de l'UNESCO, d'une question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la communication vers l'extérieur. Cette question a été déposée sur vos bancs.

Vous trouverez également sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Pour rappel, un email vous a été adressé le 26 juin, vous demandant de bien vouloir remplir le questionnaire relatif à l'enquête organisée par le Centre de Politique Local de l'Université de Gand, en concertation avec l'Association des Provinces wallonnes et le Verening Van de Vlaamse Provincies et de le déposer dans l'urne fermée qui est installée à la sortie de la Salle du Conseil provincial.

Je vous informe qu'à l'issue de notre séance, un verre de l'amitié sera offert, dans la Salle des Pas Perdus, à l'occasion de la dernière réunion du Conseil pour cette législature.

VII.- Questions d'actualité

Document 11-12/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la participation de la Province à l'organisation, après 2012, d'un Grand Prix de F1 sur le circuit de Spa-Francorchamps.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. BASTIN Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial. Non.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole pour Mme le Député-Président André GILLES pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Conseiller provincial. M. BASTIN

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

m'interroge quant à la participation envisagée de la Province de Liège à l'organisation d'un Grand Prix de Formule 1 sur le circuit de Spa-Francorchamps, lors d'une éventuelle édition ultérieure à celle programmée cette année.

La gestion d'un Grand prix de formule 1, en témoigne les pourparlers que vous évoquez, relève, dans sa préparation et son organisation, essentiellement de la S.A. Spa Grand Prix.

Celle-ci œuvre en étroite collaboration avec une autre société anonyme : « Le Circuit de Spa-Francorchamps ».

Quant à la première, et principale intervenante, la Province de Liège n'en est pas membre, et ne participe dès lors pas à ses travaux.

Quant à la seconde, suite à la fusion par absorption des sociétés « Association Intercommunale pour l'Exploitation du Circuit de Spa-Francorchamps, SCRL » et « Circuit de Spa-Francorchamps, SA » par cette société anonyme de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps », la Province de Liège détient 190.303 des actions reprises à son capital (d'une valeur unitaire de 10 €), sur un total de 809.295 unités.

Je vous renvoie à cet égard, à la décision de notre Conseil du 22 septembre 2011, approuvant la fusion.

Si la Province dispose d'un représentant à l'AG (un mandat), elle n'a par contre pas de mandat d'administrateur, et a fortiori de membre au sein du Comité Exécutif.

Au terme de ce rappel de la situation actuelle, vous constaterez dès lors que la Province n'a pas vocation à être associée à l'organisation d'un Grand Prix de Formule 1, mais se réjouit bien entendu que tout soit entrepris pour contribuer à une pleine utilisation du circuit de Francorchamps, outil économique et touristique de première importance, et plus particulièrement pour cette épreuve dont vous savez qu'elle est prépondérante en matière d'impact de retombées commerciales pour cette région.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012**VIII. - Communication du Collège****Document 11-12/217 : Communication du Collège provincial relative à la reconnaissance du Site de Blegny-Mine classé patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 15 de l'ordre du jour relative à la reconnaissance du site de Blegny-Mine classé patrimoine mondial de l'UNESCO. Je cède directement la parole à M. Paul-Emile MOTTARD.

M. Paul-Emille MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues. Ce dimanche 1^{er} juillet, Le Grand-Hornu à Mons, Bois-du-Luc à La Louvière, le Bois du Cazier à Charleroi et Blegny-Mine, quatre sites miniers majeurs de Wallonie, ont été inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO.

Le dossier commun de candidature a été introduit en 2009 déjà, à l'initiative de Jean-Claude Marcourt, alors Ministre du Gouvernement wallon en charge du Patrimoine.

Blegny-Mine est le premier site liégeois à obtenir cette reconnaissance. En effet, d'autres sites wallons tels que les ascenseurs du Canal du Centre et la Cathédrale Notre-Dame de Tournai sont déjà inscrits sur cette liste mais la Province de Liège n'avait pas encore eu l'honneur d'y figurer.

Je me réjouis de cette inscription, c'est toute l'histoire d'une région qui est ainsi reconnue. Blegny-Mine est le seul des quatre sites à n'avoir pas connu le démantèlement et l'abandon. La valorisation de ce patrimoine va permettre au site de rayonner de façon internationale.

Dans le monde, ce sont 745 biens culturels qui font partie de cette liste. Parmi eux : la Cathédrale de Cologne, l'Opéra de Sydney, la Médina de Marrakech, l'Usine sidérurgique de Völklingen et le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Une liste variée comprenant des sites prestigieux et remplis d'histoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Pour y figurer, il faut avoir une valeur universelle exceptionnelle et remplir au moins un des dix critères énoncés par l'UNESCO.

Selon la définition établie par le Comité du patrimoine mondial, « la valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures dans l'ensemble de l'humanité », fin de citation. Les sites reconnus appartiennent donc à tous les peuples du monde en tant que patrimoine mondial. Ils incarnent des témoignages exceptionnels de la diversité de la culture et de la richesse de la nature.

L'inscription des quatre sites miniers au Patrimoine de l'UNESCO est une reconnaissance formidable de la richesse historique de la Wallonie.

Blegny-Mine est le dernier charbonnage du bassin liégeois, il s'arrête en 1980 pour devenir ensuite un domaine touristique et un lieu de mémoire. Depuis lors, le visiteur peut descendre au fond de la mine, à 60 mètres de profondeur (c'est d'ailleurs le seul site wallon qui le permet). Un musée rend compte de l'histoire, des découvertes natures des terrils sont organisées ainsi que des expositions et de nombreuses activités : la journée italienne, Blegny-Mine en fleurs, Mine Gourmande, pour ne citer que celles-là.

Avec plus de 150.000 visiteurs par an, Blegny-Mine est le troisième site touristique le plus fréquenté en région liégeoise (derrière le sanctuaire de Banneux et le Monde Sauvage d'Aywaille).

Concrètement, cette inscription au patrimoine de l'UNESCO change un certain nombre de choses :

- Un engagement plus formel de la part des pouvoirs publics afin d'assurer la conservation du site ;
- Un plan de gestion doit être respecté en veillant notamment à un programme éducatif, élaboré à destination des écoles ;

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

- Il faut développer des pratiques de participations citoyennes ;
- S'ouvrir au réseau international ;
- Le site devra également s'ouvrir à des pratiques culturelles telles que des expositions artistiques par exemple.

L'objectif est de devenir beaucoup plus qu'un site touristique.

Par ailleurs, la fréquentation du site devrait augmenter de 10 à 15 %.

Des projets sont d'ores et déjà amorcés : l'installation de l'escalier du Terril (grâce aux fonds Interreg), l'amélioration de la signalétique sur le site et le passage aux outils multimédias pour le musée.

Pour conclure, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je tiens à souligner le travail important de Jacques Crul, Directeur du site, et de son équipe pour cette reconnaissance. Ils œuvrent depuis des mois et voient aujourd'hui ce travail récompensé. Je remercie également Abel Desmit, Président de l'asbl ; Serge Ernst et Betty ROY, Conseillers provinciaux et membres du Conseil d'Administration ;

La Présidente du Conseil, Myriam Abad-Perick, aussi membre du Conseil d'Administration et le Député-Bourgmestre de Blegny, Marc Bolland, qui siège au Bureau Exécutif.

Une partie de notre avenir doit se construire sur ce passé récent qui a forgé notre identité.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je pense que M. DRION a demandé la parole. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, M. le Gouverneur, mes chers Collègues, le Gouvernement wallon délibère collectivement. M. MARCOURT est liégeois, il a

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

initié l'introduction du dossier, des questions techniques, culturelles, historiques ont fait qu'il a fallu l'améliorer. Je pense qu'au Gouvernement wallon, il y a d'autres Ministres qui aiment Liège. Je pense que vous pourriez associer à la réussite le travail de MM. LUTGEN et DI ANTONIO. Je vous remercie.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/202 : Cession de la propriété et de la gestion du Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux (CHSA) à l'Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISoSL).

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 4 de l'ordre du jour (document 11-12/202). Il a été soumis à d'examen du Bureau et j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. André DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues. LE Bureau s'est réuni le 2 juillet pour aborder la problématique de la cession de la propriété et la gestion du Centre hospitalier spécialisé « l'Accueil » à Lierneux, CHSA.

En ce qui concerne le transfert du Centre de Lierneux vers l'Association intercommunale hospitalière « ISoSL », la Députation provinciale y a assorti trois conditions : 1. La volonté du maintien de l'hôpital sur Lierneux. 2. La pérennité de l'activité spécifique de psychiatrie sur le site de Lierneux. 3. Le maintien des acquis pour le personnel.

Ces trois conditions ont été discutées avec les organisations syndicales ainsi qu'avec l'intercommunale ISoSL qui reprend le site de Lierneux. Ces trois objectifs ont été avalisés par les différents partenaires.

Une question est posée au Bureau quant à savoir si le projet médical est défini clairement et si oui, avec quelles garanties sur le moyen terme.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Députée FIRQUET répond que le projet médical n'existait pas de manière claire au préalable et qu'un nouveau projet a été défini avec le coordinateur et le corps médical sur le site de Lierneux. ISosl s'engage à développer le projet sur le site comme déjà exprimé plus haut dans les trois conditions à la reprise émises par la Députation provinciale.

M. le Député LACROIX ajoute qu'un Comité d'accompagnement sera mis en place et dont la mission sera de garantir la pérennité de l'outil et qu'il fera rapport à un Comité de Gestion et à l'Assemblée générale d'ISoSL. Un contrat garantit les obligations d'ISoSL par rapport à l'institution en fonction de la convention qui a été signée.

Mme la Députée FIRQUET explique que le CHSA garde au sein du groupe ISoSL un cloisonnement financier et que toute vente faisant partie du patrimoine de Lierneux sera affectée en priorité au bénéfice du site de Lierneux.

Une seconde question est posée, à savoir si un plan financier est réalisé. M. le Député Lacroix répond que le déficit annuel de Lierneux est de +/- 1,4 million d'€ pris en charge annuellement par la Province et que la Province s'est engagée à soutenir le projet à hauteur de 2 millions d'€ par an pendant deux ans, ce qui devrait largement suffire puisque ce montant supérieur au déficit qui était observé les années précédentes.

ISoSL s'est également engagée à participer financièrement, le cas échéant à la mise en œuvre du nouveau projet.

En guise de conclusion, il est expliqué que parmi les différentes options qui étaient offertes à la Province pour l'accrochage de Lierneux à un partenaire, IsoSL est celui qui a l'offre de soins et l'assiette budgétaire la meilleure. Ainsi, le choix d'ISoSL est le résultat d'une étude sérieuse et menée en profondeur.

Le Bureau vous propose donc d'adopter la cession de la propriété et de la gestion du Centre hospitalier spécialisé l'Accueil de Lierneux à l'intercommunale de Soins ISoSL par 7 voix pour et 4 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Je vous remercie.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/194 : Donation de Jean-Luc HERMAN, artiste d'origine liégeoise résidant à Paris.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 11-12/194. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. Pierre MOSON à nous en faire connaître les conclusions du Bureau. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. MOSON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

C'est par 7 voix pour et 2 abstentions que la Commission de la Culture a estimé qu'accepter le don des œuvres de Monsieur HERMAN n'en était pas un. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO,

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/195 : Services provinciaux : Marché public de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'une imprimante couleur multifonctionnelle (copieur - scanner - traceur) de grand format à technologie toner et plieuse en ligne, comprenant la maintenance et les consommables (encre et papier) nécessaires à celle-ci sur une période de 7 ans.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 6 de l'ordre du jour (document 11-12/195). Il a été soumis à d'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La longueur de l'ordre du jour était probablement trop longue et notre Président de Commission peut être un peu émus à l'idée d'être doublement décoré aujourd'hui, toujours est il qu'il a oublié de préciser que c'était pour le Centre de Flémalle.

Une fois la Commission rassurée, c'est par 9 voix et 3 abstentions qu'elle a approuvé cet achat et vous propose d'approuver le document, ce qui n'a pas empêché Monsieur le Président de recevoir, en fin de Commission, les félicitations de Monsieur DRION qui a été approuvé par l'ensemble de la septième Commission pour sa présidence exemplaire pendant toute la législature.

(Applaudissements)

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/196 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux.

Document 11-12/97 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Maison du Social.

(Voir rapports)

Mme la Présidente. - Points 7 et 8 de l'ordre du jour (document 11-12/196 - 11-12/197). Ils ont été regroupés et soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ces deux points ont donc été regroupés mais aucun des deux n'a inspiré la moindre question et les deux votes sont également identiques, ils se sont soldés par 9 voix pour et 3 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote à un vote global des conclusions de la Commission. Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 11-12/198 : Modifications apportées au règlement - tarif du laboratoire Santé et Qualité de vie - Section environnement - de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 9 de l'ordre du jour (document 11-12/198). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le point était d'une limpidité exemplaire. 9 membres de la Commission se sont prononcés pour et il y a eu 3 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/1799: Mise à disposition des Communes de Blegny et de Juprelle d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 10 de l'ordre du jour (document 11-12/199). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, mes Chers Collègues.

Même chose, dossier clair, net et précis, notre septième Commission en prend acte et vote par 9 voix pour et 3 abstentions l'adoption de la résolution.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-12/200 : Perspective de mise en vente de biens

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

immeubles sis rue de la Province, 120 à 4100 Seraing - Principe de l'aliénation, modalités de la vente et désaffectation du bien concerné.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 11 de l'ordre du jour (document 11-12/200). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ici, un membre de la Commission s'est inquiété du type de vente. Ayant par ailleurs lu dans nos interviews qu'il s'agissait à la fois d'une vente de gré à gré et avec faculté de surenchère.

Il fut expliqué que cette vente avait lieu via enveloppes auprès du notaire et que in fine, après sélection de la plus haute offre, c'est bien un acte de vente de gré à gré qui sera signé avec l'acheteur.

Notre Commission s'est prononcée par 8 voix pour et 5 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/201 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de l'étanchéité et l'isolation thermique de la toiture du bâtiment 1 de l'IPES de Verviers.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 12 de l'ordre du jour (document 11-12/201) a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Serge ERNST à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La Commission de ce mardi devait se prononcer sur le marché public de travaux pour le bâtiment 1 de l'IPES de Verviers. Une première question concernant la demande d'ajouter dans les prochains marchés le retour sur investissement dans la mesure du possible pour ce type de travaux.

Il est expliqué que dans ce cas-ci, il est de 2 à 3 ans et qu'à l'avenir, ce sera mentionné.

Une autre question concerne l'étude du projet. Voir si on utilisait l'aide en interne ou en externe d'un bureau d'étude. Il est expliqué à cette occasion qu'un cadastre global est mis à jour par les Services de la Province et qu'une surveillance était effectuée qui avait mené à la décision de choisir les bâtiments les plus énergivores en priorité.

Dans ce cas-ci, l'isolation permettra d'améliorer les performances énergétiques de 445.000 kWh et le rejet de 15 tonnes de CO2.

Une autre question concernait les problèmes d'humidité et de sécurité. Il est répondu qu'avec la coordination de sécurité un équipement de harnais était prévu.

La Commission vous propose d'adopter par 9 voix pour et 5 abstentions le marché public. S'il vous plaît.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Présidente.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PS, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/203 : Conditions générales de location de vélos à assistance électrique.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/203). Il a été soumis à l'examen de la troisième Commission et j'invite le rapporteur M. Marc GOESSENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GOESSENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Monsieur le Gouverneur.

Il y a une seule question, c'était relatif à la crevaison éventuelle des pneus et on a demandé s'il était possible d'équiper les vélos d'un kit de réparation.

Il nous a été répondu que les vélos étaient déjà équipés d'une chambre à air spéciale qui apparemment auto-réparerait la crevaison.

Sur ce, nous sommes passés au vote et il y a eu 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/204 : Services provinciaux : Direction Générale Transversale - Marché de Fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition de projecteurs Data, de rétroprojecteurs et de tableaux interactifs pour divers établissements scolaires dans le cadre de l'équipement didactique pour l'année 2012.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/204). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRAISON à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRAISON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Il n'y a pas eu de question et c'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que la Commission vous propose d'adopter le rapport.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/205 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance de matériel supplémentaire d'identification et de protection antivol lié à un système automatisé de prêt, basé sur la technologie RFID pour la Bibliothèque des Chiroux.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/205). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Madame la Directrice a apporté un complément d'information concernant ce matériel qui en fait doit absolument être compatible avec le matériel inséré précédemment. C'est pourquoi le cahier des charges est vraiment très technique, très précis et qu'il fait l'objet d'une adjudication puisque seul le prix sera le critère déterminant.

La septième a toujours délibéré selon le même quota, par 9 voix pour et 3 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/206 : Perspective d'acquisition d'un terrain sis rue Ernest Solvay à Sclessin en vue d'y implanter un parking de délestage.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/206). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme Francine REMACLE à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers.

Votre huitième Commission réunie ce mardi 3 courant a examiné, parmi d'autres, le document référencé 11-12/206 ayant pour objet la perspective d'acquisition d'un terrain sis rue Ernest Solvay à Sclessin en vue d'y implanter un parking de délestage.

Après avoir entendu le bref exposé de ce dossier par Monsieur le Député-rapporteur, indiquant qu'un terrain situé en amont de Sclessin pouvait, vu sa situation, convenir pour le projet de

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

création d'un parking de délestage pour les agents des services provinciaux, un agent des services techniques nous livre quelques renseignements complémentaires.

L'agent nous précise que ce terrain est situé le long d'une ligne de bus reliant le centre-ville en plus ou moins 12 minutes et, par ailleurs, sur la ligne du futur tram.

Le Président ouvre la discussion et un Commissaire demande où est exactement localisé le terrain, il lui est précisé que ce terrain se situe dans la rue Ernest Solvay à hauteur du pont de la rue Côte d'Or et qu'il est facilement accessible, en venant du Condroz, en venant de la vallée de la Meuse ou encore via la liaison autoroutière de Cointe.

Le même Commissaire pose alors 3 questions : la SRWT est-elle associée à ce projet, une concertation est-elle prévue avec Liège-tram et la Province a-t-elle l'intention d'aménager un parking sans attendre le tram ?

Les réponses obtenues sont les suivantes : le fonctionnaire-délégué a fait le tour de toutes les instances. Dans un premier temps, une dérogation a été accordée, avec accord de la SRWT et, dans un second temps, on réalisera des infrastructures plus durables. Tout ce projet est mené avec tous les acteurs concernés tels que SRWT, TEC et Liège-Tram.

Dans un premier temps, on tente d'apporter des services complémentaires aux agents provinciaux. Ce sera d'abord deux parkings et ensuite, un seul et plus grand, équipé de toutes les infrastructures nécessaires.

Un autre Commissaire demande qui était, avant les Etablissements BOUNAMEAUX, propriétaire de ce terrain. Il lui est répondu que ce terrain appartenait à l'Intermosane. Celui-ci est délimité par un mur périphérique et il n'y a pas eu d'activités polluantes sur ce site. Il lui est également précisé que, pour la création d'un parking, il n'y a aucune obligation de dépolluer.

Ce même Commissaire demande alors depuis quand ce terrain était mis en vente. Il lui est répondu que la mise en vente date depuis un certain temps.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Il n'y a plus de question, le Président demande alors le vote. Votre huitième Commission propose donc d'adopter le projet de résolution annexé à ce document par 9 pour et 5 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui. Mme BURLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Donc, le groupe CDH appuie le principe de la création d'un parking de délestage à cet endroit-là et trouve aussi intéressant et très intéressant même qu'il y ait une maîtrise foncière publique à cet endroit-là et nous vous remercions de bien poursuivre la concertation avec les différents interlocuteurs et d'éventuellement envisager un seul et grand parking plutôt que deux petits l'un à côté de l'autre, cela réduirait évidemment l'impact paysagé. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur le Député, rien à dire ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/207 : Patrimoine - Reprise par la Commune de Hannut des tronçons de voirie provinciale traversant son territoire.

Document 11-12/208 : Patrimoine - Reprise par la Commune de Bassenge des tronçons de voirie provinciale traversant son

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

territoire - Cession complémentaire.

Document 11-12/209 : Patrimoine - Reprise par la Commune de Saint-Nicolas du tronçon de voirie provinciale traversant son territoire.

Document 11-12/210 : Patrimoine - Reprise par la Commune de Juprelle des tronçons de voirie provinciale traversant son territoire.

Document 11-12/211 : Patrimoine - Reprise par la Commune de Herstal du tronçon de voirie provinciale traversant son territoire.

(Voir rapports)

Mme la Présidente. - Points 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour complémentaire (documents 11-12/207 - 11-12/208 - 11-12/209 - 11-12/210 - 11-12/211). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la huitième Commission. Ils ont été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Nous avons réuni la huitième Commission ce mardi 3 juillet et a pris connaissance notamment des points de 11-12/207 à 11-12/211.

Ces points concernaient la reprise, par les Communes de Hannut, Bassenge, Saint-Nicolas, Juprelle et Herstal des tronçons de voiries provinciales.

Un exposé conjoint du Député en charge du dossier et du responsable administratif nous ont fait état d'un solde provincial de voiries de 17 kilomètres 160 mètres, qu'une part de ce mètre sera évidemment remis aux Communes précitées avec pour Hannut, 3.409 mètres, pour Bassenge 872 mètres, vous voyez que c'est très précis, Saint-Nicolas 637 mètres, Juprelle 7.033 mètres et Herstal

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

1.106 mètres.

Il nous a aussi signalé qu'un solde de ces voiries provinciales sera aussi cédé au SPW via un autre principe d'un Arrêté pris par la Région Wallonne pour les 2.055 mètres restants, cet Arrêté devra être pris pour le 31 décembre 2012.

Des questions ont été posées concernant la remise en état des voiries, il est répondu que cela fait partie d'un point suivant, qui est le cas au Conseil ici d'ailleurs, une question posée pour savoir s'il y aura encore des voiries provinciales après toute cette opération, la réponse étant « non ».

Le point est soumis au vote avec 9 voix pour et 5 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 11-12/212 : Infrastructures - Service technique provincial - Route provinciale Ans-Glons - Réfection de la route provinciale à Juprelle.

Document 11-12/213 : Infrastructures - Service technique provincial - Route provinciale Ans-Glons - Réfection de la route provinciale à Bassenge.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Présidente. - Points 10 et 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/212 - 11-12/2013). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la huitième Commission. Ils ont été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur.

Le mardi 3 juillet, la neuvième Commission s'est prononcée sur deux points concernant les infrastructures routières.

Ces deux points ont été regroupés à la demande du Président. Il s'agissait de la réfection des routes provinciales traversant la Commune de Juprelle et celle de Bassenge.

Le Député rapporteur nous explique qu'il est nécessaire de réfectionner ces deux routes afin qu'elles soient en bon état pour leur prochaine reprise par les Communes concernées.

A la suite de ces reprises, la Province ne possédera plus que 2,5 kms de voirie. Ces kms restants seront aussi repris mais par la Région Wallonne.

Un Commissaire demande quel sera le délai d'exécution des travaux. Le Directeur général lui répond qu'il faudra compter environ 50 jours et que tout serait terminé pour la mi-novembre au plus tard.

Un autre Commissaire voudrait savoir si les travaux devront être achevés avant la reprise par les Communes. Ce Commissaire souligne aussi que ce sujet tenait aussi particulièrement à cœur de notre collègue Antoine NIVARD, décédé il y a quelques mois.

Notre Député garantit que dès que les réceptions provisoires seront réalisées, les deux Communes pourront prendre possession de leurs voiries.

Le Président fait alors procéder au vote est c'est par 9 voix pour, 0 contre et 5 abstentions que le point est adopté.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote globalisé des conclusions de la Commission. Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 11-12/214 : Services provinciaux : Aliénation de biens immobiliers - Redéploiement immobilier de l'IPEPS de Verviers - Orientation commerciale, des Centres de P.S.E. - Antenne de Verviers et des Centres provinciaux P.M.S. de Verviers par le biais d'un partenariat public-privé.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 12 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/214). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Marc GOESSENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GOESSENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Notre Commission s'est donc réunie. Nous avons eu l'occasion d'avoir une longue présentation. Notre Député a pris plaisir à rappeler aux plus jeunes néophytes de cette Commission l'importance de ce dossier qui est un PPP, partenariat Public-Privé, bien entendu.

Il y a eu trois questions : combien de promoteurs désignera-

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

t-on ? Un seul bien entendu, qui achètera et qui réalisera. Y a-t-il eu des entrepreneurs qui ont marqué un intérêt pour ce projet ? Non, bien entendu puisque l'appel d'offre n'a pas encore été diffusé. Un troisième Commissaire a posé une question : n'est-il pas possible de financer et de réaliser l'entièreté de ce projet ? Le PPP n'est-il pas la solution la moins favorable ? Non car il y a évidemment un intérêt pour le privé et une plus grande souplesse dans l'intérêt de tous.

Notre Commission a donc statué à 6 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/215 : Services provinciaux : Marché de travaux d'aménagement d'un parking au Domaine provincial de Wégimont - Modifications unilatérales apportées au chantier en cours d'exécution.

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 13 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/215). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Présidente.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 3 juillet à 16H30. Donc ici, dans le cadre du dossier de l'exécution du nouveau parking, une mauvaise poche pas suffisamment stable pour soutenir l'aménagement de ce parking a été découverte. Celle-ci nécessite donc son traitement et le renforcement, ce qui implique un supplément de 120.000 €

A l'issue des explications techniques, diverses questions ont été posées. Un Commissaire demande si celle-ci n'aurait pas pu être visible dès le départ. Il lui est répondu qu'il n'y avait qu'une partie concernée par cette poche et que donc, elle était très localisée. Le Député Pire insiste sur le fait que des sondages et des analyses ont été effectués au préalable.

Autre question est posée, à savoir comment faire pour déterminer si les prix sont correctement établis pour ces travaux.

Il lui est répondu que l'entrepreneur remet une offre de prix. Il existe des prix de référence dans le marché de base et connus par le Service public de Wallonie.

Les vérifications des prix remis par l'entrepreneur sont réalisées en fonction de la quantité de travail à effectuer. L'offre est alors approuvée par la suite.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, nous vous proposons d'adopter le projet de résolution par 9 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/216 : Mise à jour du règlement relatif à la protection de la vie privée des patients lors du traitement des données à caractère personnel relatives aux patients du CHS « L'Accueil » et de sa MSP « Le Hameau ».

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 14 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/216). Il a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur Mme Valérie BURLET à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le document 11-12/216 a donc été examiné par la Commission. Il s'agit d'une simple adaptation du règlement pour tenir compte de l'évolution du personnel et de la législation.

La proposition a été rédigée par les directions de la DGT. IL n'y a pas eu de question et la Commission s'est prononcée par 5 voix pour et 4 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Question écrite

Document 11-12/218 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la communication vers l'extérieur (communications propres, campagnes d'information diverses, subventions aux événements, publications, et autres...) du Collège provincial et de chacun de ses Députés et budgets alloués.

Mme la Présidente. - Point 16 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/218). J'invite, si elle veut prendre la parole, l'auteur de la question Madame Murielle MAUER à la tribune. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MAUER, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues.

Le but n'était pas vraiment de retarder le verre de l'amitié mais bon, en cette fin de législature, l'heure est propice à évoquer certains bilans de la majorité et ma question a porté plus spécifiquement sur la politique de la Province en matière de communication vers l'extérieur, donc budgets alloués, leur évolution entre 2007 et 2012, quels critères de décisions d'affectation des montants ont été appliqués par la majorité et si une évaluation de la politique menée par la Province a été réalisée et avec quel résultat.

Je pense que les raisons de sortie dans la presse du Ministre Furlan montrent que la Région s'en préoccupe et les réponses du Collège sont susceptibles d'apporter des éléments éclairants permettant de progresser vers plus de transparence dans cette matière. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent Monsieur le Député provincial Président André GILLES pour la réponse du Collège.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Madame la Conseillère, Madame MAUER, lorsque, le 29 mars dernier, le Collège vous présentait le bilan de la présente législature, lequel comportait un important chapitre de plus 7 pages consacré à la communication, vous n'avez soulevé aucune question.

Vous souhaitez maintenant que je m'exprime, en cette dernière séance publique de ce jour, sur une question qui, vous en conviendrez, aurait plutôt appelé une réponse écrite, et encore.

Ce sont en effet de réelles statistiques que vous me demandez là de vous apporter et ce, sans aucune considération pour le règlement d'ordre intérieur de cette Assemblée et plus précisément son article 90, § 4, 2°.

Par ailleurs, dois-je rappeler que d'autres membres de ce Conseil, et notamment de votre groupe, ont posé diverses questions écrites appelant réponses écrites sur des sujets liés à la communication ?

Puis-je vous inviter à les relire dans le Bulletin des Questions et Réponses ? Elles devraient en effet amplement satisfaire votre attente.

Puis-je aussi, sans acrimonie, vous renvoyer aux procès-verbaux du Collège provincial, auxquels vous avez accès chaque semaine en consultation. Ceux-ci reflètent en effet, entre autres, toutes les décisions du Collège en matière de communication, lesquelles identifient l'objet et la nature de la communication, le secteur et le Député concerné, le budget y consacré et l'imputation budgétaire ?

Force m'est de constater que, aujourd'hui, vous me demandez en fait de réaliser le travail à votre place, alors que tous les moyens de contrôle sont pourtant en votre possession, en toute transparence.

Je regrette par ailleurs que pareille question survienne maintenant car elle me laisse à penser que toute réponse que j'y aurais apportée - quod non - aurait servi à alimenter une démarche électoraliste.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Ce serait de bonne guère, me direz-vous peut-être.

Mais pourtant, est-ce bien le moment de vouloir tenter de ternir une fin de législature, tellement riche en réalisations, alors que le Gouvernement wallon va par ailleurs, dans les prochains jours, soumettre au Parlement son projet de décret en matière de gouvernance, que vous appelez tellement de vos vœux ?

Dois-je, à cet égard, vous rappeler que la plupart des dispositions dont la presse s'est fait l'écho, tant le Conseil que le Collège, les ont déjà largement précédées, y compris en ce qui concerne les communications, en adoptant de nouvelles dispositions réglementaires pour la prochaine législature ? Je vous remercie de votre attention et j'espère que la réponse vous a satisfaite.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député - Président. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues.

C'est avec un petit pincement au cœur que je clôture ici la dernière séance du Conseil provincial de la législature.

Je vous remercie toutes et tous pour le fructueux travail accompli durant ces six longues années.

Je remercie également Madame la Greffière et ses Services, tout particulièrement le Service du Conseil provincial et aujourd'hui, il y a une personne en particulier, excusez-moi mais beaucoup de la connaisse peut être pas, beaucoup d'autres peut être, elle n'est peut être pas là pour le moment, mais Micheline CAMPANA a 40 ans de service au sein de la Province aujourd'hui même, et les ¾ passés dans la cellule du Conseil provincial et ça vaut quand même une acclamation de la part de tous les Conseillers.

(Applaudissements)

Donc, j'ai parlé du Service du Conseil provincial mais ainsi que nos deux dactylos bienaimées ici devant.

Merci au Service de Monsieur BEAULEN, et particulièrement à

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Monsieur François LAURENT, parce qu'il doit avoir beaucoup de patience et beaucoup de dévouement pour nous supporter.

Enfin, merci aux huissiers et aux dames chargées de notre intendance. Nous ne sommes pas toujours faciles tous les jours.

Certains d'entre nous retrouveront les bancs de l'Assemblée en octobre prochain, pour d'autres ce sera la fin d'une belle aventure et quelle aventure ! Je souhaite en tous cas à toutes celles et ceux qui se présentent sur les listes électorales, tous partis confondus, une campagne électorale constructive, valorisant les atouts de notre si belle Institution provinciale.

A tous un très grand merci et d'excellentes vacances !

Vous souhaitez prendre la parole Monsieur le Député - Président ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Par notion d'ordre Madame la Présidente, je pense sans avoir besoin de beaucoup consulter, au nom du Conseil provincial tout entier, permettez moi de vous remercier et de vous fleurir pour votre travail ! Le Chef de groupe veut faire la bise tout de suite !

(Applaudissements nourris)

Mme LA PRESIDENTE.- Merci à tout le monde ! Je voulais clôturer la séance après avoir approuvé le procès-verbal et je vous rappelle que le verre de l'amitié sera offert dans la salle des Pas perdus à l'occasion de cette dernière séance du Conseil de cette législature. Merci à vous tous.

(Applaudissements)

X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2012, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2012

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H20